



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 février 2011
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille onze, le 16 février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 février 2011, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame BALICHARD Dominique, 1ère Adjointe

Présent(e)s : Mme BALICHARD - M. LOUBIER - Mme MANDON - M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT - Mme SOARES (arrivée à 20H30) - M. NAVARRE - M. BOURDIAU - M. RAFFI - Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY - M. ROUX - M. GAUDET - Mme SIMEON - M. VERGNE - Mme SAUREL - Mme PIRONIN - Mme DURAND - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. MATHIEU - M. CHAMBON

Excusé(e)s ayant donné procuration :

M. LAVILLE à Mme BALICHARD
Mme GAUCHEROT à Mme DURAND

Absent excusé : M. ACOSTA

Secrétaire de séance : M. GAUDET

Ouverture de la séance : 20 heures 10.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Marché à bons de commande pour divers travaux sur voie communale - Choix de l'entreprise

Monsieur NAVARRE rappelle que lors de la séance du 14 décembre 2010 Monsieur le Maire avait reçu l'autorisation de lancer la consultation pour ce marché, sous forme de procédure adaptée.

L'ouverture des plis a eu lieu le 7 février 2011.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la Société SACER, la moins disante financièrement et la mieux disante sur l'ensemble des critères de choix et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote : Unanimité.

ASSAINISSEMENT :

Dégrèvement de la part communale de la surtaxe : demande individuelle :

Monsieur GAUDET explique qu'un particulier a transmis une demande de dégrèvement de la part communale de la taxe d'assainissement suite à une surconsommation anormale.

Monsieur GAUDET précise qu'à l'avenir qu'il faudrait pouvoir définir exactement ce qui relève d'une surconsommation liée à des fuites sur la part enterrée du réseau.

Dans l'attente de cette réflexion retenue par l'ensemble des Elus, il est proposé d'accepter la demande de dégrèvement présentée et d'appliquer la formule définie par le Conseil municipal du 22 novembre 2010.

Vote : Unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE :

Programmation des actions pour 2011

(Arrivée de Madame SOARES)

Monsieur VERGNE retrace rapidement l'historique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), son enjeu pour la Commune et son évolution à travers un avenant à signer pour la période 2011-2014.

Il souligne la diminution de l'ordre de 23 % des crédits prévus par l'Etat à ce C.U.C.S.

Dans ce cadre, sont rappelées les actions présentées par la Commune dans le cadre du C.U.C.S. et, pour mémoire, celles portées par le Centre Social.

Mairie

Prévention de la délinquance : emploi des jeunes pendant les vacances d'été	Il est donc proposé pour 2011 le recrutement de 8 Jeunes Crédits A.C.S.E. sollicités : 3 500 euros
C.L.A.S. : Accompagnement scolaire	Soutien et accompagnement de la scolarité des élèves en difficulté Crédits A.C.S.E. sollicités : 6 000 euros
Continuité éducative territorialisée	Accompagnement des publics scolarisés en priorisant les enfants et jeunes en difficulté via un partenariat entre les différents acteurs éducatifs Crédits A.C.S.E. sollicités : 3 500 euros

Centre Social

P.I.J.P.F. (point info jeunes, parents, familles)	Le P.I.J.P.F. (Point Infos Jeunes / Parents / Familles) consiste en un accueil personnalisé pour l'accès à l'information dans tous les domaines de la vie quotidienne Crédits A.C.S.E. sollicités : 2 890 euros
Animation collective	L'animation collective consiste en un accueil collectif pour l'organisation d'activités de groupes JEUNES ET/OU ADULTES Crédits A.C.S.E. sollicités : 10 610 euros

Vote : Unanimité.

FINANCES :

Paiement d'une facture en Investissement

Madame BALICHARD explique que dans la liste des acquisitions prévues au Budget 2011 figure un bureau pour un montant de 545 euros.

Ce bureau peut être acquis pour un montant inférieur à 500 euros (seuil des investissements).

Il est demandé de pouvoir le payer en investissement, comme prévu.

Vote : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Contrat Local de Développement

Le Contrat Local de Développement N° 2 signé par Clermont Communauté avec le Conseil Général permet le subventionnement par ce dernier, à hauteur de 25 %, de certains projets.

Les dossiers actuels d'Aulnat pouvant être éligibles selon les thématiques :

Culture et sports

- Complément d'éclairage de l'estrade dans l'auditorium de l'Ecole de Musique
- Réfection des deux courts de tennis

Amélioration du cadre de vie

- Fourniture et pose de la cuve eau pluviale

Jeunesse - Petite enfance

- 1 Jeu d'enfant
- Les appuis vélos
- Les abris vélos

Les Elus demandent à ce que soit intégré à ces dossiers pouvant être subventionnés le projet de réaménagement des locaux du Centre social dans la catégorie « Jeunesse - Petite Enfance ».

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble de ces subventions.

Vote : Unanimité.

Travaux d'éclairage public - S.I.E.G. - Rue du Soleil Levant

Monsieur NAVARRE expose qu'un avant projet des travaux de cette rue a été réalisé par le S.I.E.G. auquel la commune adhère.

L'estimation s'élève à environ 33 000 euros. Le S.I.E.G. peut prendre en charge 55 % du montant hors taxes, la commune participant à un fonds de concours de 45 %, soit 14 850 euros, réajustable en fonction du montant réel des travaux.

Il est demandé l'autorisation pour effectuer ces travaux par l'intermédiaire du S.I.E.G.

Vote : Unanimité.

Jardins communaux : règlement et dépôt de garantie

Monsieur RAFFI expose la nécessité de réactualiser le contrat de location des Jardins communaux, en intégrant en particulier un dépôt de garantie de 50 euros.

Monsieur LOUBIER, au nom du Conseil d'Administration du C.C.A.S., souligne qu'il faudrait peut-être remplacer la notion de « demandeur d'emploi » qui ouvre à la gratuité du loyer par une référence aux revenus des locataires, afin d'intégrer la réalité des travailleurs à faible revenu.

Afin de permettre un temps de réflexion sur cette possibilité, il est proposé au Conseil municipal de limiter le contrat à la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2011.

A cette date, un contrat définitif sera soumis aux locataires.

Vote : Unanimité.

Motion relative à la délocalisation de la Société S.C.I.C. Auvergne et Bourbonnais

Monsieur VERGNE expose qu'il est annoncé que ce bailleur local fusionne rapidement avec la Société S.C.I.C. Habitat Rhône-Alpes.

Cette opération, réalisée par stricte logique financière, ferait perdre tout le bénéfice d'un service de proximité aux partenaires et aux locataires de ce parc de logements sociaux.

De plus, cette fusion entraînerait des pertes d'emplois au niveau du siège de Clermont-Ferrand.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal une motion exprimant son désaccord sur cette opération et demandant à ce que, si elle se réalise, le patrimoine de la S.C.I.C. soit transféré aux autres bailleurs locaux et que le personnel de cette société soit intégré dans les effectifs de ces organismes.

HUIS CLOS - PERSONNEL COMMUNAL :

Les questions suivantes concernant le personnel, il est demandé le huis-clos.

Le public présent quitte la salle du Conseil.

Prescription quadriennale : régularisation de la Nouvelle Bonification Indiciaire

Madame BALICHARD précise qu'afin de régulariser l'attribution de la N.B.I. à un agent, il est nécessaire de surmonter la prescription quadriennale.

Après les explications de ce mécanisme, la mesure est soumise au Conseil municipal.

Vote : Unanimité.

Indemnité de chaussures et de petit équipement : conversion du montant en euros

Le montant de ces primes décidées par délibération du 28 juin 1996 n'a jamais été converti en euros.

Il est donc nécessaire de faire cette régularisation.

Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.